

# PensCheck

La Newsletter PensExpert – Printemps 2012

Page 2

Croissance saine pour toutes les Fondations de PensExpert

2011 était une année réjouissante. Nous vous montrons les chiffres et les raisons les plus importants.

Page 3

« L'économie aura besoin de travailleurs plus âgés et plus expérimentés »

Un entretien avec le Dr. Jérôme Cosandey, l'expert en prévoyance d'Avenir Suisse

Page 5

Comparaison des performances

Les résultats des profils stratégiques de PensFree et PensFlex au 31.12.2011 – et comment ils pourraient se développer

Editorial

## Il faut flexibiliser davantage la prévoyance et non la mettre sous tutelle

Le rapport du Conseil fédéral sur l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier s'apparente plutôt à un état des lieux et ne donne aucune orientation claire pour son développement. Les tendances déterminantes comme la démographie, la structure sociale et l'économie sont à peine abordées. Cela est étonnant car les marchés de l'emploi deviennent de plus en plus dynamiques, internationaux et mobiles. Par contre, les parcours professionnels rectilignes perdent de plus en plus de leur signification. Pour évoluer sur ces marchés, les employeurs et les assurés souhaitent disposer de modèles de prévoyance ouverts et flexibles. Pourtant, le rapport du Conseil fédéral donne plutôt l'impression que les organisations responsables du contenu (le DFI et la commission LPP) ne voient pas d'un bon œil une flexibilisation accrue de la prévoyance professionnelle.

**La mise sous tutelle des assurés est une erreur.**

Le rapport du Conseil fédéral considère le retrait de capital dans la prévoyance professionnelle comme un problème. On veut donc non seulement interdire le plus possible toute forme de retrait de capital dans la partie obligatoire, mais également ne permettre que de manière restrictive, le versement de capital dans la partie surobligatoire. La Commission LPP, elle-même, semble soutenir cette politique. Dans le même rapport, il est cependant notifié que, en cas de suspension des versements de capital, de

nombreuses Caisses de pensions rencontreraient des problèmes de financements supplémentaires. Il est également inquiétant de voir que le Législateur essaie en permanence de renforcer la régulation de la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle. Il est d'ores et déjà clair que le rapport du Conseil fédéral va entraîner beaucoup de débats. L'Union Suisse des Arts et Métiers, par exemple, refuse toute restriction concernant les retraits de capital.

**Avenir Suisse aussi étudie de manière intensive les perspectives d'avenir de la prévoyance professionnelle.**

L'interview, que nous avons réalisée avec Jérôme Cosandey, montre de manière impressionnante que la prévoyance professionnelle doit évoluer. Avenir Suisse souhaite également une détermination claire des priorités et en même temps l'intégration des tendances déterminantes les plus importantes.

Jörg Odermatt est le cofondateur et directeur général de PensExpert SA

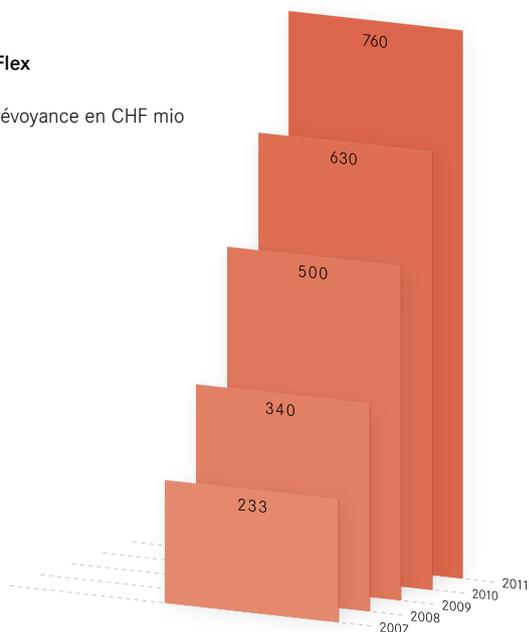


PensExpert

Solutions de prévoyance avec valeur ajoutée

# Les Fondations de prévoyance enregistrent une croissance saine : Bilan pour PensExpert au 31.12.2011

**Bilan PensFlex  
2007 - 2011**  
Avoirs de prévoyance en CHF mio



## Fondation collective PensFlex

La Fondation collective PensFlex affiche une fois de plus un bilan annuel excellent. Les avoirs de prévoyance des assurés ont augmenté de CHF 130 millions et s'élevaient, au 31.12.2011, désormais à **CHF 760 millions**.

Une des raisons expliquant ce résultat très réjouissant vient sans aucun doute du fait que les 12 années d'expérience, avec des possibilités de placements individualisés, de la Fondation reçoit un écho très apprécié auprès des clients. Les autres points positifs sont la grande transparence des coûts et des performances ainsi que la certitude, pour les assurés, de ne pas devoir cofinancer les réserves collectives de fluctuation de valeurs (comme on le sait : aucun droit en cas de départ à la retraite ou de changement professionnel).

## Fondation de prévoyance Pens3a

Pens3a est la seule Fondation de prévoyance du pilier 3a en Suisse dans laquelle le preneur de prévoyance peut gérer de manière individuelle son pilier 3a avec une banque partenaire, c'est-à-dire, en cas de besoin et d'avoirs de prévoyance appropriés, sur une base de titres individuels.

Pens3a a enregistré, en 2011, une croissance de CHF 1 million et gère au 31.12.2011 désormais **CHF 23 millions** d'avoirs de prévoyance.

## Fondation de libre passage PensFree

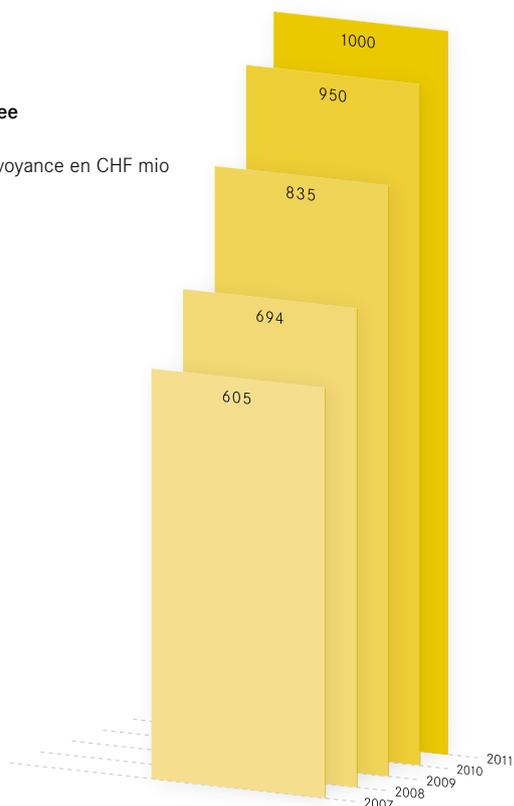
Au 31.12.2011, la Fondation de libre passage PensFree a atteint le seuil du **milliard de CHF** dans la gestion des avoirs de prévoyance. Cela signifie une croissance de CHF 50 millions.

La règle du jeu en cas de splitting, communiquée en 2010 par l'Office fédéral des assurances sociales, a certainement eu un impact négatif sur la croissance de PensFree. Conformément à cette directive, les Caisses de pensions n'ont plus le droit d'effectuer des versements sur deux comptes différents d'une même institution de libre passage. Heureusement, PensExpert SA dispose, depuis début 2010, d'une deuxième Fondation de libre passage, Independent, et peut ainsi continuer d'assurer un service optimal pour ses clients.

## Fondation de libre passage Independent

Une des spécialités d'Independent est assurément la couverture d'assurance dans le monde entier, que la Fondation peut proposer à ses clients en cas de besoin. A cet effet, il est possible de contracter une assurance comprenant un capital décès allant jusqu'à CHF 3 millions et une rente d'invalidité allant jusqu'à CHF 120 000. Les avoirs de prévoyance placés dans la Fondation ont augmenté de CHF 80 millions par rapport à l'année précédente. Au 31.12.2011, ils s'élevaient désormais à **CHF 100 millions**.

**Bilan PensFree  
2007 - 2011**  
Avoirs de prévoyance en CHF mio



# « L'économie aura besoin de travailleurs plus âgés et plus expérimentés »

Entretien avec l'expert en prévoyance Jérôme Cosandey d'Avenir Suisse.

## Monsieur Cosandey, à quoi ressemblerait votre système de prévoyance idéal pour la Suisse ?

Tout d'abord, en matière d'objectifs de prestations, le système doit non seulement prévenir la pauvreté des personnes âgées, mais il doit aussi être incitatif et offrir une marge de manœuvre qui permette un niveau de vie convenable à la retraite. Ensuite, le financement doit reposer sur des bases durables, et ce sans freiner l'économie ou engendrer un endettement structurel. Enfin, le système doit être conçu pour être efficace, avantageux (sans être au rabais) et compétitif.

## Cela n'est-il pas d'ores et déjà atteint avec le principe existant des trois piliers ?

Les objectifs de prestations sont en tout cas largement remplis. La pauvreté des personnes âgées n'est plus un problème majeur : seuls 12% des retraités touchent des prestations complémentaires. Le système actuel n'en subit pas moins une pression croissante liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse du taux de natalité. Il ne tient en outre pas suffisamment compte de la diversité des parcours professionnels d'aujourd'hui – interruptions pour travail familial, séjours à l'étranger ou cumul des emplois. Le financement et l'organisation souffrent tous deux de lacunes qu'il convient de combler.

## Est-ce le cas pour l'ensemble des trois piliers ?

Le 3<sup>e</sup> pilier, basé sur le volontariat, est moins touché que les domaines obligatoires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier, soit l'AVS et la prévoyance professionnelle. L'AVS est basée sur un système de

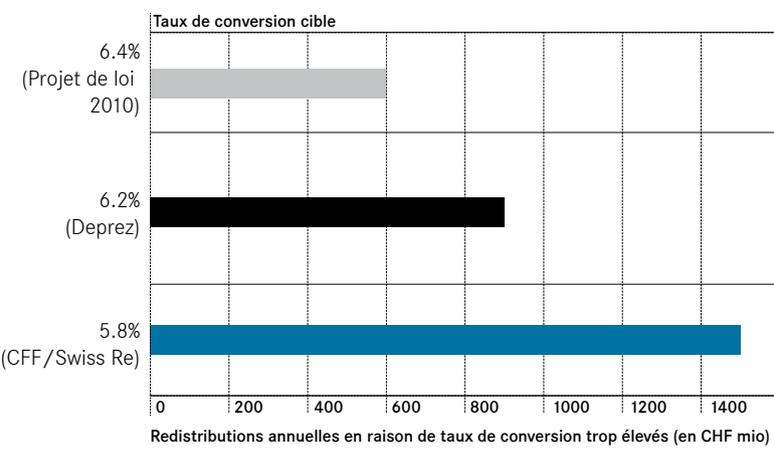
répartition, avec toujours moins d'actifs pour soutenir un nombre croissant de rentiers, qui vivent toujours plus longtemps. Le système atteint déjà ses limites. La prévoyance professionnelle, quant à elle, fonctionne selon le système de capitalisation. Chaque assuré construit sa propre épargne, dont il pourra profiter à la retraite. Mais en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, cette somme épargnée doit suffire pour une période plus longue, ce qui réduit la taille de la « part de gâteau » annuelle. Certes, la somme totale versée reste constante, mais la rente annuelle n'en fléchit pas moins.

## Actuellement, près d'un milliard de francs est redistribué au sein de la prévoyance professionnelle

**C'est pourtant une chose que la population n'est pas prête à accepter : en 2010, elle a voté à plus de 70% contre une baisse du taux de conversion des avoirs de prévoyance, autrement dit contre des parts de gâteau plus petites.**

Il ne faut pas oublier le contexte de cette votation. Outre son refus de la diminution des rentes annuelles, la population a également voulu exprimer son mécontentement face aux excès du monde financier. Le constat est pourtant bien là : avec des taux de conversion trop élevés, les retraités grignotent le gâteau des autres assurés. Selon les calculs d'Avenir Suisse, près d'un milliard de francs est actuellement redistribué à cet effet au sein de la prévoyance professionnelle. C'est cela, le véritable vol des rentes.

## Des redistributions de l'ordre du milliard



Source: Rapport du CF sur l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier (2011), calculs propres – Graphique: Avenir Suisse

**Parler de « vol des rentes » sous-entend aussi que le système LPP est trop cher et inefficace. La critique porte avant tout sur le fait que trop de gérants et de conseillers perçoivent des salaires et des émoluments excessifs.**

En matière d'efficacité, il y a certainement un potentiel d'optimisation. Il y a notamment toujours de très nombreuses petites caisses de pensions qui peinent à survivre face à la complexité du contexte actuel. On observe toutefois un processus de consolidation, du fait que près de 4% des institutions de prévoyance disparaissent chaque année. Le niveau de professionnalisme ne cesse d'augmenter – et avec lui l'efficacité.

**Une séparation plus nette entre les domaines obligatoire et surobligatoire ne pourrait-elle pas soulager le 2<sup>e</sup> pilier ?**

Pas nécessairement. Une telle séparation empêche les redistributions entre les domaines obligatoire et surobligatoire. En outre, si la part surobligatoire mise entièrement sur des

**Jérôme Cosandey** est chef de projet chez Avenir Suisse. Ses axes thématiques principaux sont la nécessité de réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) et le financement des assurances sociales. Jérôme Cosandey est titulaire d'un doctorat de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et d'un Master de l'Université de Genève en Histoire économique internationale. De 1998 à 2005, il a travaillé en tant que conseiller en stratégie pour le Boston Consulting Group, principalement dans les domaines des assurances et réassurances. Il a ensuite occupé une position de cadre chez UBS dans le domaine du Wealth Management. Il a ensuite rejoint Avenir Suisse en juin 2011.



placements individualisés et sur des prestations sous forme de capital, alors seulement les risques ne sont pas collectifs. Le preneur d'assurance doit supporter seul les éventuelles pertes enregistrées par ses placements. En revanche, il peut définir une stratégie d'investissement qui tienne compte de sa tolérance et de sa propension au risque.

#### **PensExpert mise avec succès sur ce modèle depuis plus de dix ans déjà...**

... et c'est exemplaire. Reste que de tels modèles ne sont accessibles qu'aux revenus supérieurs à CHF 125 280. A mon avis, il faudrait les ouvrir à une plus large population, en soumettant l'ensemble du domaine surobligatoire au libre choix de la stratégie de placement, ce qui inclurait les revenus dès CHF 83 520. Cela permettrait à 40% de la population active de modeler la partie surobligatoire de leur prévoyance selon leurs préférences personnelles.

#### **Le libre choix de la caisse de pensions peut-il encore accroître l'efficacité ?**

Certainement. D'une part, cela stimulerait la concurrence entre les caisses, et d'autre part, cela renforcerait l'obligation de rendement et la transparence – au bénéfice des assurés. La mise en œuvre d'une telle mesure ne se fait cependant pas du jour au lendemain, et ne résout donc pas les problèmes actuels à court et moyen terme, pas plus qu'elle n'apporte de solution à la problématique de fond qu'est la démographie.

## 11 pays de l'OCDE appliquent déjà la retraite à 67 ans

#### **Quelle serait alors la solution ?**

Réduire les rentes a peu de chances d'aboutir, comme l'a montré la votation de mars 2010. Il faut donc soit épargner davantage, soit épargner plus longtemps. Epargner davantage réduit le revenu disponible et détériore l'attractivité de la Suisse. Il faut donc épargner plus longtemps, c'est-à-dire augmenter l'âge de la retraite.

#### **Existe-t-il déjà des propositions concrètes ?**

11 pays de l'OCDE ont décidé d'augmenter l'âge de la retraite à 67, voire 68 ans, et ce, malgré une espérance de vie plus courte qu'en Suisse. Une telle hausse peut prendre plusieurs formes. En 2009, Avenir Suisse a proposé d'augmenter l'âge de la retraite de 1.5 mois par an. Ainsi, les employés proches de la retraite ne devraient prolonger leur temps de travail que de quelques

mois. Les personnes actives plus jeunes seraient plus durement touchées, mais disposeraient de plus de temps pour s'organiser. Le Danemark a pris une autre voie : dès 2027, l'âge de la retraite y sera lié à l'espérance de vie, de manière à toujours maintenir la durée moyenne de la retraite à 14.5 ans. Ceci ne signifie pas que les retraités ne toucheront plus de rentes au-delà de ces 14.5 ans, mais bien que l'âge légal de la retraite augmentera parallèlement à l'espérance de vie.

## Pénurie de main d'œuvre en prévision

#### **Pourtant, on considère déjà à l'heure actuelle que les personnes de plus de 50 ans ont de la peine à trouver un emploi. Alors comment ce modèle peut-il fonctionner ?**

Cette situation changera rapidement. Il y a un manque de relève et de main d'œuvre qualifiée. Aujourd'hui déjà, la Suisse dépend de près de 70 000 immigrants par année pour surmonter les défis. Une pénurie de main d'œuvre est à prévoir. C'est pourquoi les restructurations impliquant des retraites anticipées seront toujours plus rares. L'économie aura besoin d'employés plus âgés et plus expérimentés. Les entreprises devront adapter leurs processus et le parcours professionnel de leurs employés en conséquence.

#### **Dans le récent rapport « Avenir du 2<sup>e</sup> pilier » du Conseil fédéral, ces tendances passent inaperçues.**

En effet. Ce titre est trop prometteur. L'âge de la retraite n'est même pas traité sur une pleine page, et il n'est pas beaucoup question d'avenir, notamment des grandes tendances que sont la mutation démographique, la mobilité croissante des employés et l'augmentation de la division internationale du travail. Ce rapport représente plutôt un état des lieux et une base de discussion pour ébaucher des solutions.

#### **Qu'attendez-vous désormais des autorités compétentes, du Département fédéral de l'intérieur, ainsi que de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle ?**

Le sujet est très complexe, mais les discussions sont en cours. J'attends avec impatience les prises de position, qui doivent être déposées d'ici fin avril 2012. Il devrait ensuite être plus aisé de rédiger un rapport final qui, espérons-le, abordera également l'avenir, englobera mieux les tendances globales et dégagera des priorités claires.

#### **Monsieur Cosandey, nous vous remercions pour cet entretien.**

# Comparaison des performances au 31.12.2011

Les Fondations de PensExpert SA proposent une gestion des avoirs de prévoyance adaptée aux besoins du client, qui peut s'effectuer soit dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune, soit avec un portefeuille mixte conforme à la LPP. Ce genre de portefeuille mixte est financièrement peu onéreux et très diversifié, surtout pour les petits avoirs de prévoyance. Le fait que les portefeuilles mixtes soient toujours constitués dans le respect des directives légales

constitue, en tout état de cause, un autre avantage. Dans le cadre de la stratégie de placement choisie, des cotisations d'épargne et des rachats volontaires peuvent être placés en toute simplicité.

Pour la gestion de leurs avoirs de prévoyance, les clients de PensExpert SA peuvent choisir les profils de stratégies suivants, élaborés par des fondations de placement et des fonds de placement.

## Profils stratégiques

	Horizon de placement	Coûts du fonds p.a.	Performance 2011	Performance sur 3 ans	Performance sur 5 ans	Performance sur 7 ans	Performance sur 10 ans
<b>Obligations</b>							
Obligations AWI CH en CHF	3-5 ans	0.25%	<b>7.0%</b>	5.7%	4.9%	3.9%	4.1%
<b>Orienté selon un benchmark</b>							
Swisscanto AST Avant LPP Portfolio 10	3-5 ans	0.50%	<b>3.5%</b>	4.7%	2.4%	3.1%	3.5%
Swisscanto AST Avant LPP Portfolio 25	6-9 ans	0.50%	<b>1.2%</b>	4.6%	0.7%	2.8%	2.9%
CSA 2 LPP Mixta 25	6-9 ans	0.49%	<b>-0.1%</b>	4.3%	0.9%	2.9%	2.8%
IST Mixta Optima 25	6-9 ans	0.24%	<b>1.8%</b>	5.5%	0.9%	3.0%	3.4%
Swisscanto AST Avant LPP Portfolio 45	10-12 ans	0.55%	<b>-1.3%</b>	5.0%	-1.1%	2.4%	2.2%
CSA 2 LPP Mixta 45	10-12 ans	0.59%	<b>-2.3%</b>	4.7%	-1.2%	2.7%	2.1%
<b>Orienté selon les objectifs</b>							
Reichmuth Voralpin	6-9 ans	1.21%	<b>-1.8%</b>	4.6%	-0.8%		
Lancement 1 <sup>er</sup> juin 2007							
Reichmuth Alpin	10-12 ans	0.97%	<b>-1.4%</b>	5.9%	0.5%	3.3%	
Lancement 1 <sup>er</sup> août 2003							
<b>Orienté selon la valeur réelle</b>							
RealUnit Schweiz	6-9 ans	0.91%	<b>-0.9%</b>				
Lancement 1 <sup>er</sup> mars 2010							

**Explications :** Le marché des placements a été très mouvementé en 2011. Les stratégies de placement avec une part élevée en actions ont réalisé des performances négatives. Les gagnants satisfaits ont été une fois de plus ceux qui avaient misé sur le marché des obligations CHF. Le profil stratégique « Obligations Suisses en CHF » de la Fondation de placement Winterthur a obtenu un excellent résultat avec un développement de valeur de +7%.

Quelles sont les perspectives d'avenir ? La situation actuelle très délicate pour les investisseurs va sans doute se prolonger encore un bon moment. Compte

tenu de l'état des marchés, le recours à des tactiques visant à obtenir malgré tout un meilleur résultat en terme de placements est, en règle générale, inutile. Il est presque impossible de déterminer le moment idéal où il faut acheter ou vendre. Dans la mesure où la stratégie de placement choisie est en adéquation avec la capacité et la propension personnelles au risque de l'assuré, on devrait exclure les rendements de marché à court terme et se concentrer sur l'objectif de placement à long terme. *JO*

## Fondation de libre passage Independent

# Coopération avec la Banque Cantonale du Valais

La Fondation de libre passage Independent et la Banque Cantonale du Valais (BCVs) ont décidé d'établir une collaboration stratégique dès le 1<sup>er</sup> mai 2012. Les clients de la prévoyance pourront profiter de cette collaboration dans toute la Suisse.

### Solutions de placement pour les clients Independent

En marge d'un compte de libre passage, la Banque Cantonale du Valais peut également offrir un modèle de placement combiné (compte d'épargne et solution d'investissement) ainsi qu'un pur placement en titres. Le taux d'intérêt en vigueur sur les comptes de libre passage Independent sera de 1.2% par an (état mai 2012).

### BCVs avec garantie d'Etat

La Banque Cantonale du Valais, fondée en 1917, bénéficie de la garantie d'Etat. Cela signifie que la totalité des avoirs déposés auprès de la BCVs (comptes de libre passage inclus) sont garantis par l'Etat.

# Bulletin de l'OFAS n° 125

## Choix des stratégies de placement

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a également pris position sur le choix individuel des stratégies de placement, concernant les solutions de prévoyance surobligatoires, dans le cadre du bulletin n° 125 publié le 14 décembre 2011. Par ses interventions, l'OFAS veut tout particulièrement s'assurer que les autorités fiscales reconnaissent, elles aussi, la liberté de choix dans les stratégies de placement dans toute la Suisse. Nous avons résumé pour vous, dans le tableau suivant, les règles du jeu les plus importantes mentionnées par l'OFAS.

Thème	Jusqu'à présent	Désormais
Nombre de stratégies de placement	Aucune limite pour les assurés	Maximum 5 à 10 stratégies de placement (en fonction de la taille de la Caisse de prévoyance)
Rachats	Les rachats avec des titres ne sont pas interdits légalement.	Les rachats doivent être effectués avec un paiement en espèces.
Hypothèque propre	L'hypothèque propre n'est pas interdite légalement.	Les hypothèques collectives continuent d'être autorisées.

### Besoins de changements en terme de stratégies de placement

Désormais, les entreprises affiliées à la Fondation collective PensFlex avec plus de 10 destinataires ont le droit de disposer d'un maximum de 10 stratégies de placement. Les adaptations devront être effectuées d'ici à fin 2012. **Les responsables clients de PensExpert soumettront, dans les délais impartis, des propositions de solutions aux entreprises concernées.**

### Nécessité de changement pour les hypothèques propres

Après vérification auprès de l'autorité de surveillance LPP et des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA), les prêts hypothécaires collectifs proposés sont toujours autorisés. A cet effet, il faut proposer aux assurés des paramètres harmonisés et conformes au marché (par ex. concernant les taux d'intérêts). **Nous avons convenu avec la ZBSA, que toutes les hypothèques PensFlex existantes en 2012 seraient rapidement remaniées.**

## Pour votre agenda

### PensFlex

#### Facture des primes d'épargne 2012

Envoi juin / juillet 2012

### PensFlex

#### Rapport d'activité 2011

Mise en ligne sur le web : juin 2012

Envoi juin / juillet 2012

### PensFlex

#### Rachats facultatifs 2012

En tout temps; mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

### Pens3a

#### Cotisation annuelle 2012

En tout temps; mais au plus tard jusqu'à mi-décembre

### PensCheck

#### Edition Automne 2012

Envoi début décembre 2012

### Prochain évènement clients et partenaires

#### Zurich, ConventionPoint

23 mai 2012 de 11h à 14h

Intervenants :

Dr. Jérôme Cosandey, Avenir Suisse  
Patrick Baeriswyl, Mercer Zürich

## Impressum

**Editeur :** PensExpert SA

Siège principale : Kauffmannweg 16, CH-6003 Lucerne

Téléphone +41 41 226 12 29, Fax +41 41 226 12 27

Succursale de Zurich : Tödistrasse 63, CH-8002 Zurich

Téléphone +41 44 206 11 22, Fax +41 44 206 11 21

Succursale de Lausanne : Avenue de Rumine 60, CH-1005 Lausanne

Téléphone +41 21 331 22 11, Fax +41 21 331 22 12

www.pens-expert.ch, info@pens-expert.ch

**Rédaction :** Jörg Odermatt, PensExpert SA

**Conception et mise en page :** Musqueteers SARL, Zurich

PensCheck Printemps 2012